

Arrêté n°2025-026-DS

Portant délégation de signature modificative à Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ecoles Doctorales d'Aix-Marseille Université

Le Président d'Aix Marseille Université,

- Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université, et notamment ses articles 29 et 30,
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024 /01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la Charte du doctorat d'Aix-Marseille Université,
- Vu** les Règlements intérieurs respectifs des Ecoles Doctorales,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2024/12/05-05, portant nomination du Directeur de l'Ecole doctorale ED 251 - Sciences de l'environnement,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2024/12/05-06, portant nomination de la Directrice adjointe de l'Ecole doctorale ED 251 - Sciences de l'environnement,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2024/12/05-07, portant nomination du Directeur de l'Ecole doctorale ED 659 - Recherches Biomédicales,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2024/12/05-08, portant nomination de la Directrice adjointe de l'Ecole doctorale ED 659 - Recherches Biomédicales,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2025/01/09-02, portant nomination du Directeur adjoint de l'Ecole Doctorale ED 352 – Physique et Sciences de la matière,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2025/02/06-03, portant nomination du Directeur adjoint de l'Ecole Doctorale ED 353 – Mécanique, Physique, Micro et Nanoélectronique,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2025/03/06-05, portant nomination du Directeur de l'Ecole Doctorale ED 658 – Sciences du Vivant,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2025/03/06-06, portant nomination du Directeur adjoint de l'Ecole Doctorale ED 658 – Sciences du Vivant,
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche n°2025/04/03-01, portant nomination de la Directrice adjointe de l'Ecole Doctorale ED 67 – Sciences juridiques et Politiques,

Considérant la restructuration de l'Ecole Doctorale ED 62 - Sciences de la Vie et de la Santé, en deux Ecoles Doctorales distinctes dans le cadre de la nouvelle accréditation 2024-2029, Ecole doctorale ED 658 - Sciences du vivant, et Ecole doctorale ED 659 - Recherches Biomédicales,

Considérant le résultat des scrutins relatifs à l'élection des Directeurs et Directeurs adjoints de l'ED 658, l'ED 659 et l'ED 251,

Considérant le résultat des scrutins relatifs à l'élection des Directeurs adjoints de l'ED 67, l'ED 352 et l'ED 353,

Considérant la nécessité de modifier la liste des délégataires de plusieurs Ecoles Doctorales,

ARRÊTE

Chapitre 1 : Modalités de la délégation

Article 1

Délégation de signature est consentie aux Directeurs des Ecoles Doctorales nommément désignés à l'article 2 du présent arrêté, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, pour les affaires concernant leurs Ecoles Doctorales respectives, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des délégués principaux, les personnes mentionnées en qualité de délégués dits *secondaires* reçoivent délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université les actes mentionnés aux articles inclus dans la délégation secondaire.

Article 2

Délégué principal	Ecole Doctorale	Fonction	Délégué(s) « en cas d'absence ou d'empêchement » du délégué principal	Articles ou domaines inclus dans la délégation « en cas d'absence ou d'empêchement »
Monsieur Christophe PORCHER	ED 658 - Sciences du vivant	Directeur	Léopold KURZ	Articles 3 et 4
Monsieur Frédéric CASTINETTI	ED 659 – Recherche Biomédicales	Directeur	Julie BERBIS	Articles 3 et 4
Monsieur Cyril BLOCH	ED 67 - Sciences juridiques et politiques	Directeur	Mathilde BOUTONNET - HAUTEREAU	Articles 3 et 4
Monsieur Andreï TELEMAN	ED 184 - Mathématiques et Informatique de Marseille	Directeur	Yann VAXÈS	Articles 3 et 4
Madame Laurence FERAY	ED 250 - Sciences chimiques	Directrice		
Monsieur Lionel SIAME	ED 251 - Sciences de l'environnement	Directeur	Laure MALLERET	Articles 3 et 4
Madame Véronique BUAT	ED 352 - Physique et sciences de la matière	Directrice	Jean-Pierre ERNENWEIN	Articles 3 et 4
Monsieur Olivier BOIRON	ED 353 - Sciences pour l'Ingénieur : Mécanique, Physique, Micro et Nanoélectronique	Directeur	Bruno LOMBARD	Articles 3 et 4

Madame Sylvie REQUEMORA	ED 354 - Langues, lettres et arts	Directrice	Vincent TIFFON	Articles 3 et 4
Madame Laure VERDON	ED 355 - Espaces, Cultures, Sociétés	Directrice		
Madame Cheryl FRENCK-MESTRE	ED 356 - Cognition, Langage, Education	Directrice		
Madame Eva MORENO-GALBIS	ED 372 - Sciences économiques et de gestion	Directrice		
Monsieur Gilles MONTAGNE	ED 463 - Sciences du mouvement humain	Directeur		

Chapitre II

Affaires financières

Article 3

La délégation de signature porte sur les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'Ecole doctorale concernée.

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- des ordres de mission des personnels rattachés à ladite Ecole doctorale, lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions ;
- des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

Le directeur de l'Ecole doctorale atteste du service fait.

Chapitre III

Etudes et Vie Universitaire

Article 4

La délégation de signature dans le domaine des études et de la vie universitaire porte sur les actes suivants :

- Autorisation d'inscription en doctorat avec dispense de 2^{ème} année de Master.

Chapitre IV

Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté précédent n° 2024-156-DS en date du 6 septembre 2024.

Article 7

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux des Ecoles doctorales concernées en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 8

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 juin 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le :

06 JUIN 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

06 JUIN 2025